MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 67

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260423-D202667-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

17/04/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 23
Votants	……. 27

Objet :

DIVERS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD – Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD – Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT – Jeannick MÉNARD – Chloé GEFFRAY – Vincent MAHÉ – Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Laurence MOREL – Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE – Véronique POITEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe MARCHAND donne procuration à M. Antoine LAGNEAU
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Madame Catherine ROBIN donne procuration à Mme Véronique POITEVIN
Monsieur Guillaume BROHAN donne procuration à M. Daniel BARRE

SECRETAIRE : Monsieur Alexandre GAILLARD

CONSEIL EN ARCHITECTURE ET URBANISME (CAU35) : Renouvellement convention

Monsieur Joël CRUBLET, Adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2022-168 du 21 décembre 2022, le Conseil Municipal décidait de renouveler pour 3 ans la convention ayant pour objet les modalités de partenariat entre le Département et la Collectivité dans le domaine du Conseil en Architecture et Urbanisme (CAU35).

Les conventions triennales (2022-2025) liant les collectivités (EPCI et communes) au CAU35 ont pris fin en décembre 2025. L'année 2026 s'annonçant fortement marquée par les élections municipales, le CAU 35 propose un avenant aux conventions déjà établies pour une durée d'un an.

Le Conseil en Architecture et Urbanisme 35 est composé de 8 architectes et d'un paysagiste-conseil salariés du Département. Ils assurent des permanences sur rendez-vous dans les mairies ou les communautés de Communes adhérentes, pour y rencontrer les particuliers qui ont un projet d'extension, de réhabilitation, ou toutes autres questions relatives à leur habitat et condition de confort.
Ils accompagnent également les élus locaux dans leur projet d'urbanisme, d'aménagement et d'équipement, ou d'entretien de leur patrimoine.

La modification de la convention ci-jointe est soumise à l'Assemblée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:
- De poursuivre son adhésion auprès du CAU35, pour la période 2026;
- De valider la modification de la convention, telle qu'annexée ;
- De déléguer Madame la Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de ladite convention et de toute pièces se rapportant à la présente affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire, Marie-Laure PONDARD